Administration des bâtiments publics

10, rue du Saint-Esprit

L-1475 Luxembourg

**GARANTIE N°**

D’ordre de la société      ,      ,      , la Banque/Mutualité      , ayant son siège à      , se porte garante en faveur de l’Administration des bâtiments publics, 10, rue du Saint-Esprit, L-1475 Luxembourg, jusqu’à concurrence de la somme de

EUR       (montant en toutes lettres)

pour garantir la dispense de retenue de garantie de 10 % du montant HT sur les factures dans le cadre des travaux de      , à exécuter dans l’intérêt de la construction de      . (commande du       réf.      )

La Banque / Mutualité      , s’engage par la présente de façon irrévocable, à payer à première demande du bénéficiaire précité, indépendamment de la validité et des effets juridiques de l’engagement de base et sans faire valoir d’exception, ni d’objection résultant dudit contrat, contre remise d’une demande de paiement écrite adressée par lettre recommandée à la Banque / Mutualité      .

Cet engagement est valable jusqu’à restitution de la présente lettre de garantie.

Le montant convenu de EUR       se réduira de plein droit de toutes sommes que la Banque / Mutualité       serait amenée à débourser en raison de son engagement.

Cette garantie est soumise au droit luxembourgeois. Seul est compétent le Tribunal de Luxembourg.

Fait à      , le

(Cachet + Signature)